



Hohatzenheim



*Le Maire, l'Adjoint,
les Conseillers Municipaux
et le Personnel Communal
vous souhaitent un Joyeux Noël
et vous présentent
leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2011 !*



■ Mairie de Hohatzenheim

Tél. : 03 88 51 28 30

E-mail : mairie.hohatzenheim@payszorn.com

Site internet : <http://hohatzenheim.payszorn.com>

Horaires d'ouverture

Lundi de 16h à 18h

Jeudi de 11h à 12h

Jean-Marie CRIQUI, Maire

Tél. : 03 88 51 20 17

Fax : 03 88 51 44 22

E-mail : jean-marie.criqui@payszorn.com

Jean-Paul MOEBS, Adjoint

Tél. : 03 88 51 27 16

Il est rappelé aux habitants de la commune que le bureau de la mairie restera fermé durant les fêtes de fin d'année entre Noël et Nouvel An (du 23 décembre 2010 au 2 janvier 2011). Une permanence, pour l'inscription sur la liste électorale, sera assurée le 31 décembre de 10h à 12h.

■ Communauté de communes du pays de la Zorn

12 Avenue du Général de Gaulle

67270 HOCHFELDEN

Tél. : 03 88 91 96 58

Site internet : www.payszorn.com

■ RPI Hohatzenheim - Mittelhausen

École de Hohatzenheim : 03 88 51 46 97

Email : ce.0671101h@ac-strasbourg.fr

École de Mittelhausen : 03 88 51 43 84



Sommaire

3 Le mot du Maire

4 Gestion Communale

5-6 Délibérations

7 Vie Scolaire

8-9 Notre-Dame
de Hohatzenheim

10-12 Vie associative

13 Carnet de famille

14-19 Infos pratiques



Responsable de la publication : Jean-Marie CRIQUI
Comité de rédaction : Myriam Hantsch, Delphine Simon
Réalisation et impression : Valblor

Sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la conception, à la rédaction, à l'illustration du présent bulletin.

L'Année 2010 aura été fortement marquée par les intempéries: les éléments n'ont en effet épargné personne que ce soit à l'échelle communale avec les épisodes orageux du mois de juin, à l'échelle nationale avec les inondations spectaculaires dans le Sud de la France ou à l'échelle internationale avec la tempête Xynthia.

Suite à ces événements climatiques catastrophiques, le gouvernement demande aux communes d'accroître l'effort tant sur les mesures d'anticipation et de sauvegarde que sur la préparation des plans de secours en cas de réalisation d'un risque.

Toutes les communes ont obligation à mettre en place un **Plan Commune de Sauvegarde (PCS)** accompagné du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Le DICRIM consiste à répertorier les risques majeurs qu'encourent la commune et le PCS informe la population sur l'organisation des alertes et des moyens de secours.

Risques majeurs

Inondations, coulées de boue, transport de matières dangereuses, sont autant d'événements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité et la salubrité publiques.

Les risques majeurs qu'encourt Hohatzenheim, nous les connaissons, nous avons déjà dû affronter certains d'entre eux. La protection contre les coulées d'eaux boueuses mise en place par la commune n'a malheureusement pas permis d'épargner totalement les habitations lors de l'épisode orageux de juin 2010. Aussi nous devons mettre en œuvre le maximum pour minimiser les risques encourus et même si nous ne pouvons les maîtriser en totalité, nous devons les prévenir et nous préparer à toute éventualité.

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que: «le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger».

Le **DICRIM** et le **PCS** seront consultables en mairie ou sur le site de la commune <http://hohatzenheim.payszorn.com>

Collecte des ordures ménagères

La Communauté de Commune, pour respecter le Grenelle de l'environnement, met en place la redevance incitative. L'obligation du Grenelle est de réduire les déchets collectés en renforçant le tri et en favorisant le compostage des déchets alimentaires. La contenance des bacs ne sera plus que de 140 litres par ménage et seront équipés d'une puce électronique. Les anciennes poubelles seront réutilisées pour la collecte à domicile du papier et des plastiques. La collecte du verre restera au point d'apport volontaire. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la redevance incitative en fin de ce bulletin.

Travaux de voirie et avancement du lotissement

Les travaux de la rue du Renard vont se poursuivre après la période hivernale. Les projets de voirie de la rue du Village et de la rue des Houblonnières ne sont pas encore arrêtés, l'étude étant encore en cours. Quant au lotissement le promoteur attend le permis d'aménager pour réaliser les travaux de viabilisation.

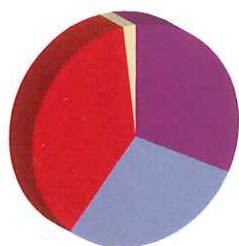
L'An passé nous souhaitons une année 2010 placée sous le signe de la reprise et de la confiance en l'avenir. Nous devons constater aujourd'hui que la crise financière n'en finit pas d'affecter la population et que la morosité reste accrochée à l'ambiance générale. La commune a cependant continué d'avancer en accomplissant des travaux et en favorisant les projets d'agrandissements. 2011 sera également une année de chantier et nous le souhaitons de tout cœur, une année de concrétisation.



Fonctionnement 2009

Dépenses: 90 353 €

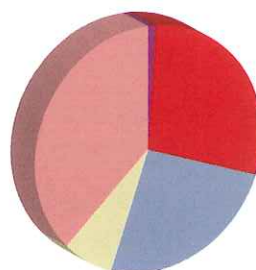
Charges à caractère général	29 210
Charges de personnel	25 913
Autres charges de gestion courante	33 553
Charges financières & exceptionnelles	1 677



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières & exceptionnelles

Recettes: 216 317 €

Produits domaniaux & ventes	2 945
Impôts et taxes	62 804
Dotations de l'État	53 991
Autres recettes	16 236
Excédent de fonctionnement reporté	80 341

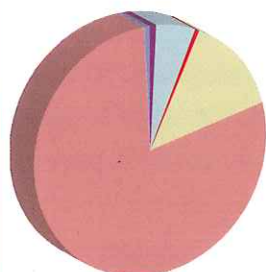


- Produits domaniaux & ventes
- Impôts et taxes
- Dotations de l'État
- Autres recettes
- Excédent de fonctionnement reporté

Investissement 2009

Dépenses: 602 650 €

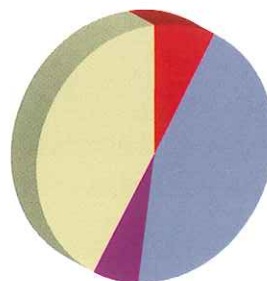
Remboursement emprunts et dettes assimilés	5 953
Déficit d'investissement reporté	34 128
Carte communale	2 214
Travaux sur bassin de retenue d'eau	84 114
Travaux de bâtiment	472 505
Acquisition de matériels	3 736



- Remboursements de la dette - Capital
- Déficit d'investissement 2007
- Carte communale
- Travaux sur bassin de retenue d'eau
- Travaux de bâtiment
- Acquisition de matériels

Recettes: 556 434 €

FCTVA, TLE (Taxe locale d'équipement)	47 380
Subventions	244 054
Affectation en réserve (compte 1068)	35 000
Emprunts	230 000



- FCTVA, TLE (taxe locale d'équipement)
- Subventions
- Affectation en réserve (compte 1068)
- Emprunts

SÉANCE du 16 mars 2010

- 1 Contrôle des appareils de lutte contre l'incendie : 418,60 € TTC selon le devis du SDEA
- 2 Modification de l'état d'actif en effectuant des opérations d'ordre à l'intérieur de la section
- 3 Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité
- 4 Approbation du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn pour la période 2010-2015
- 5 Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue du renard au profit de NZI pour un taux global de rémunération de 5,80 % soit 4 060 € HT sur une base prévisionnelle de travaux de 70 000 € HT
- 6 Maintien des taux d'imposition pour 2010

SÉANCE du 6 avril 2010

1 Compte administratif 2009

Commune

Section de fonctionnement :

Dépenses	90 353,58 €
Recettes	216 317,85 €
Excédent de fonctionnement	125 964,27 €

Section d'investissement :

Dépenses	602 650,45 €
Recettes	556 434,86 €
Déficit d'investissement	46 215,59 €

Excédent global de clôture 79 748,68 €

Centre Communal d'Action Sociale :

Dépenses	371,00 €
Recettes	408,81 €

Excédent global de clôture 37,81 €

2 Budget primitif 2010

Commune

Investissement	Dépenses	466 816 €
	RAR Dépenses	38 000 €
	Recettes	476 316 €
	RAR Recettes	28 500 €

Fonctionnement	Dépenses	192 537 €
	Recettes	192 537 €

Centre Communal d'Action Sociale

Dépenses	438 €
Recettes	438 €

- 3 Approbation du compte de gestion 2009 présenté par le Percepteur.
- 4 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009.

- 5 Subvention 2010 pour les associations locales :
 - 80 € : l'Amicale des Pompiers, Chorale et Vita Gym,
 - 400 € : CCAS de Hohatzenheim.
- 6 Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue du village et de la rue des houblonnières au profit de NZI pour un taux global de rémunération de 5,80 % soit 12 180 € HT sur une base prévisionnelle de travaux de 210 000 € HT

SÉANCE du 28 juin 2010

- 1 Modification de l'intitulé de la délibération du 16/03/2010 relative au vote de la taxe professionnelle qui s'intitule désormais « contribution économique territoriale »
- 2 Décision modificative relative à l'affectation du résultat de fonctionnement :
 - Au compte 1068 : 55 716 € et au compte 002 : 70 248,27 €
- 3 Validation du projet de rénovation de la rue du renard et fixation du coût prévisionnel des travaux à 70 000 € HT. Autorisation pour lancement de la consultation d'entreprises.
- 4 Approbation de la carte communale : **Les rapports et les plans de zonage sont consultables sur notre site internet, rubrique « urbanisme et environnement »**
Adoption de la carte communale avec les modifications mineures apportées pour tenir compte des observations issues de l'enquête publique (inscription en zone constructible d'une partie de la parcelle 273 lieu dit Brandgarten appartenant à la famille Jung, pour permettre la construction d'une seule maison d'habitation). Les autorisations d'urbanisme seront délivrées par le maire au nom de la commune.
- 5 Promesse de vente de terrain au profit de la SIBAR « Société Immobilière du Bas-Rhin » concernant la cession de la parcelle 82, section 2 d'une superficie de 0,23 ares « le fossé » et l'acquisition du lot 13 du futur lotissement au lieu Brandgarten d'une superficie 5,83 ares pour 62 820 €. La Commune réalisera certains travaux d'équipement publics rendus nécessaires par l'aménagement du lotissement pour un coût prévisionnel de 53 780 €. La réalisation de cette opération est conditionnée par l'obtention du permis d'aménager déposé par le lotisseur la société SCI DAN K., référencé sous le n° PA 067 207 10 C0001, et de la réalisation par celui-ci des travaux de viabilité de la future zone à lotir, conforme au permis délivré. Les frais notariaux liés à ce dossier seront pris en charge par la SIBAR

SÉANCE du 11 octobre 2010

- Attribution du marché de travaux de voirie « rue du renard » à l'entreprise Wicker de Schaffhouse pour 67 423 € HT
- Subvention :
Les élèves des classes de CP à CM2 du RPI Mittelhausen/ Hohatzenheim participeront en externat à une semaine classe de cirque à Strasbourg du 10 au 14 janvier 2011. Le coût global de cette semaine a été estimé à 2821€ et le corps enseignant sollicite une aide financière exceptionnelle pour payer le transport qui revient à 512 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser une participation de 80 € à la coopérative scolaire de Hohatzenheim (512 € X 5 (nombre d'élèves domiciliés à Hohatzenheim) / par le nombre total de participants soit 32 élèves.

Le conseil a rappelé qu'aucune participation financière ne sera versée pour les demandes émanant d'établissement primaire hors du RPI Mittelhausen-Hohatzenheim et hors du collège de Hochfelden.

- Promesse de vente de terrain :
Par délibération du 28 juin 2010, le conseil avait autorisé le maire à signer avec la « SIBAR » Société Immobilière du Bas-Rhin une promesse de vente de terrain concernant la cession de la parcelle 82, section 2 d'une superficie de 0,23 ares « le fossé » et l'acquisition du lot 13 du futur lotissement au lieu Brandgarten d'une superficie 5,83 ares pour 62 820 €. Le Maire informe le conseil qu'en fin de compte la promesse de vente ne sera plus à signer avec la SIBAR mais avec la SCI DAN K, lotisseur actuel.

LEGENDE VOIRIE

	PÉRIMÈTRE DU LOTISSEMENT 9333m ²
	COTE DE NIVEAU PROJETÉE
	POINT DE CHANGEMENT DE PENTE
	ANGLE DE PRISE DE VUES
	DOMAINE PUBLIC
	PLACE DE PARKING MISE EN PLACE PAR L'AMÉNAGEUR
	ESPACE VERTS (domaine public)
	RECU 3ML MINIMUM D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS / AUX LIMITES D'EMPRISE PUBLIQUE

Le découpage des lots ainsi que leurs surfaces ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent varier lors de l'aménagement définitif

Département du Bas Rhin

S.C.I. DAN. K

12 rue Schwilgué
67 000 STRASBOURG
Tél. bureau: 03.88.23.05.33
Fax: 03.88.75.53.82
Portable: 06.85.20.92.83

COMMUNE DE HOHATZENHEIM

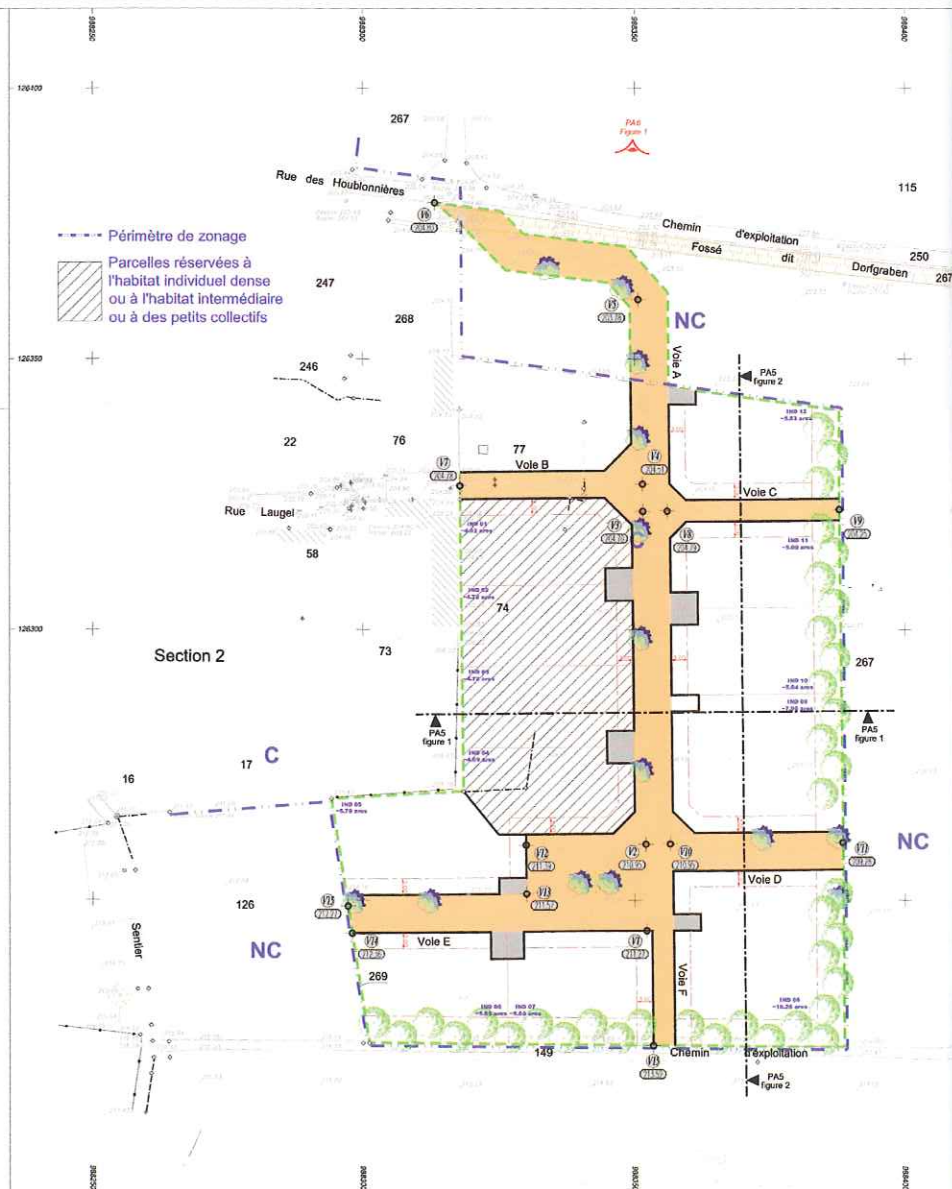
Lotissement d'habitations
Lieu-dit "Brandgarten"

PERMIS D'AMENAGER UN LOTISSEMENT
V.R.D.

Plan de composition d'ensemble

BEREST
Bureaux d'Etudes Réunis de l'EST
INGÉNIEURS CIVILS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
INFRASTRUCTURE - IRRIGATION
Siège social:
5, rue GISELÈRENGER - BP 30 012 - 67011 ELNORCH-DRAFFENSTADEN
Tél : 03 88 64 54 66 - 03 88 64 54 65 - Groupe 10 MIMMICOULET
Télécopieur : 03 88 67 33 52 - Email : marcouyeux@berest.fr ou farose@berest.fr

Index	Date	Réalisé par	Objet de la modification
1	30.11.2010	FARDEL S.	Ajout de la ligne parcelles réservées
0	04.05.2010	FARDEL S.	Version initiale
Responsable Projet	Verificateur	Echelle	N° Affaire
MARCOUYEUX J.L.	MARCOUYEUX J.L.	1/500	67 207 09 031 10 0
			PA4



La rentrée scolaire 2010/2011 s'est bien déroulée.

Les effectifs de la classe de Hohatzenheim sont les suivants: 19 élèves en tout, 7 en CE2, 7 en CM1 et 5 en CM2.

L'année 2009/2010, s'était orientée vers les contes. Tout au long de l'année les élèves ont étudié différents contes traditionnels. Ils en ont écrit et ont créé différentes productions en arts plastiques. De plus, une malle aux contes avait été fabriquée par les élèves de la maternelle.

Cette malle voyageait de classe en classe. Chaque classe a donc pu découvrir ce qu'ont réalisé les autres. Les élèves de CP/CE1 et CE2/CM1/CM2 se sont même rendus à l'OPS pour assister à une représentation de Darius, un conte musical. Une exposition, à l'école de Hohatzenheim, a clôturé ce thème. Cette année scolaire avait aussi été marquée par le début de l'enseignement des échecs.

Le thème principal abordé cette année scolaire sera le cirque, l'école ayant comme projet pédagogique, et ce pour la 3^e et dernière année, « des mots et des outils comme bagage au service des apprentissages ». Dans ce cadre, les élèves des classes de CP/CE1 et de CE2/CM1/CM2 iront s'initier une semaine aux arts du cirque en participant à l'atelier « Graine de cirque » à Strasbourg en janvier 2011.

Plusieurs autres sorties seront certainement organisées: des rencontres sportives avec les écoles de Waltenheim et Wingersheim, une visite au musée zoologique, au planétarium etc.

Cette année, une correspondance écrite est établie avec une école de Karlsruhe et un kindergarten, une sortie à Karlsruhe est envisagée à la fin de l'année scolaire.

Comme chaque année le cross de secteur se déroulera à Hohatzenheim le 15 avril 2011. Les élèves de notre commune ont réussi à remporter un bon nombre de médailles en mars 2010 et nous comptons sur vous pour venir les encourager.

La rentrée scolaire: très tôt ce jeudi 2 septembre, jour de rentrée, c'est avec beaucoup d'excitation et un peu d'appréhension que quatre jeunes habitants de Hohatzenheim ont pris le bus scolaire, direction le collège de Hochfelden. Une nouvelle aventure commence pour eux et nous leur souhaitons plein de réussite.



Le message de la Crèche

Quand, chaque année, l'hiver engourdit et fige la nature dans une longue léthargie, les fêtes de Noël viennent susciter les féeries de lumières et plonger les foules dans l'allégresse. Sous les sapins verts aux mille couleurs, s'étalent les crèches, amples ou naïves, abritant un bébé au regard divin. Surgit du fond des âges, la présentation vivante et vibrante de l'événement de Bethléem s'offre à l'humanité comme une invitation à la joie.

C'est à Greccio, petit hameau montagnard du centre de l'Italie, que François d'Assise donne au mystère de Noël sa représentation, à la fois poétique et mystique, de la naissance de Jésus. Cette crèche est à l'origine des crèches de l'Eglise, langage de la foi dans l'Espérance.

◆ Une page d'histoire

Méditant l'Évangile, François d'Assise (1182 – 1226) est comme ébloui par la bonté de Jésus-Christ, Dieu qui se passionne pour les hommes en un Homme qui se passionne pour Dieu son Père, invitant ses disciples à le suivre. En son cœur, François s'interroge sur cette naissance merveilleuse où, à Bethléem « le Seigneur de Majesté, par Marie, sa sainte Mère, devient notre Frère ». Sa prière le plonge alors en une incessante contemplation. À la lumière des Écritures, il s'interroge : Comment se fait-il que l'Éternel devienne homme mortel et que l'Invisible se rende visible ?

◆ Un projet d'une merveilleuse naïveté

Arrive le mois de décembre 1223. Déjà des milliers de frères sillonnent les routes d'Europe. À ceux venus célébrer, la naissance du Sauveur, François exprime le désir de célébrer Noël au milieu d'humbles gens.

Et cela d'une manière vivante, en reconstituant la Crèche de Bethléem : « Je veux, dit-il, évoquer le souvenir de l'Enfant qui naquit à Bethléem. Je veux le voir, de mes yeux de chair, tel qu'il était, couché dans une mangeoire et dormant sur le foin, entre un bœuf et un âne » (Thomas de Celano, premier biographe de saint François).

Voir et contempler l'avènement de Jésus, le Fils de Dieu, au cœur du monde, ou rayonne l'Amour dans l'obscurité d'une étonnante pauvreté !

◆ Noël à Greccio

François s'ouvre de son projet à son ami, le seigneur Jean Valita, qui l'accueille avec joie. L'on choisit la petite bourgade de Greccio pour la célébration de Noël. Dans l'enthousiasme. Donnons la parole au fr. Éloi Leclerc, historien et théologien franciscain :

« Noël arriva. Les gens de la localité et des environs avaient été convoqués, ainsi que les frères des ermitages voisins. Dans la nuit, ils se dirigeaient tous, à la lueur des torches, vers la grotte qui s'ouvrait dans le flanc

de la montagne. Les bois retentissaient de leurs chants. Sous le rocher, une étable était préparée avec une mangeoire et de la paille : on avait amené là un bœuf et un âne 'François, raconte Thomas de Celano, passa la veillée debout devant la crèche, brisé de compassion et rempli d'une indicible joie', comme s'il voyait réellement l'Enfant couché dans la mangeoire. En vérité, son esprit et son cœur étaient à Bethléem. On chanta Matines. Puis la messe commença. François, en qualité de diacre, chanta l'Évangile. Sa voix vibrante et douce annonçait l'heureux événement ; elle l'annonçait aux gens présents, mais aussi à tous les autres. Cette nuit-là, la Chrétienté retrouvait des yeux d'enfant. « (Éloi Leclerc, François d'Assise, Le retour de l'Évangile, p.176.)

◆ La crèche de l'Eglise de Hohatzenheim

Désormais, comme une traînée de joie, les crèches fleurissent un peu partout. À Hohatzenheim, la crèche panoramique laisse voir, à la lumière de l'Évangile, Jésus-Christ, humble et pauvre, mais présence de la Gloire de Dieu, dans l'obscurité d'une étable. Cela, en un triple langage.

Le pèlerin ne se tient pas devant la crèche. Il y pénètre, il y demeure ; comme au jour de son baptême, il est accueilli par le Seigneur, dans les profondeurs de l'Éternel Amour.

À Bethléem, Jésus-Emmanuel s'est présenté à l'humanité sous le visage d'un Sauveur, venant restaurer l'unité des hommes que les violences, les égoïsmes et la haine avaient brisée. Ainsi, à la Crèche, toute l'humanité – représentée par la diversité des personnages, dans l'élan de la marche, – semble happée, attirée répondant à l'appel de Jésus. Le Fils du Très-Haut ouvre ses bras, et dans un sourire, invite chacun à se laisser embraser du feu de la divine Tendresse.

L'on peut alors voir, à la crèche, le jeu curieux de miroirs. Par expérience, l'on remarque que les miroirs qui se font face, laisse filer des perspectives qui jamais ne s'achèvent. Langage symbolique du mystère de la Foi. Car, le propre du mystère est de se révéler insondable à mesure

que l'on s'en approche. Que l'Éternel se rende visible dans la fragilité d'un Enfant, c'est le mystère inouï de la foi chrétienne. Puisse alors la raison humaine se taire et s'abîmer dans le silence de l'Adoration. Le mystère de l'Incarnation et celui de la Rédemption se conjuguent alors et appellent les pèlerins à l'Espérance.

C'est pourquoi, à proximité de la grotte, en contre-bas, dans l'obscur clarté d'une grande alvéole, se dresse la Croix, illuminée déjà de la clarté de Pâques. Jésus Ressuscité y exprime la victoire de l'Amour sur la haine, et celle de la lumière de la Vie sur les ténèbres de la mort, arrachant ainsi les croyants à l'angoisse du Néant. Noël acquiert toute sa profondeur dans le grand mystère de la Résurrection de Jésus-Christ.

◆ *L'Humanité, toujours en marche*

La Crèche de Hohatzenheim, synthèse vibrante de la Foi en Dieu, invite les pèlerins à marcher, à la lumière de l'Étoile – symbole d'une clarté intérieure vers un horizon lointain qui semble fuir à mesure que l'on s'en approche.

Du fond de l'étable, Jésus-Emmanuel - Dieu avec nous - trace au pèlerin une route longue, mais auréolée de la Lumière de l'Espérance : Dieu est Amour.

f. Hugues STEINMETZ
Recteur du Sanctuaire
de N.D. de Hohatzenheim





Le nettoyage de printemps ou Osterputz!

Eh oui, même si, d'année en année, elle semble de plus en plus propre, il faut quand même nettoyer notre campagne!!

C'est le samedi 10 avril que les petits et grands habitants de Hohatzenheim se sont donnés rendez-vous. Munis de gants et de gilet de prévention routière, ils ont sillonné les chemins d'exploitation à la recherche du moindre débris.

Le traditionnel repas de midi (soupe de pois et saucisses) était offert par la municipalité à tous les courageux!

Antoine de Saint Exupéry a dit : « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants* ».



Fête Nationale du 14 Juillet

C'est devant une salle polyvalente toute neuve qu'a eu lieu la tant attendue distribution des « **14 juillet Wecke** ». Chaque enfant est venu récupérer la délicieuse brioche... les uns très décontractés et les autres un peu plus intimidés.

Dans le cadre du 70^e anniversaire de la seconde guerre mondiale Antoine AMBS, Antoine LANG, Marcel MULLER, Antoine SCHNEIDER et le père Hugues se sont vus remettre un diplôme d'honneur aux combattants de l'armée française 1939-1945.

Après ce moment solennel et émouvant, la décontraction et les rires furent de mise tout au long de la soirée.



L'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs de HOHATZENHEIM

2011, selon l'Archevêque de Rouen, Monseigneur Jean-Charles Descubes, sera « l'Année de la Famille » et pour la Commission Européenne, 2011 sera « l'Année Européenne du Volontariat »... (promotion du bénévolat)...

Deux thèmes que notre village partage et pratique au travers de ses associations, de ses membres et des activités proposées. Que ce soit le pèlerinage du 15 août ou les manifestations municipales, le brassage des générations, facteur de cohésion sociale, est une des clés de réussite de notre association.

Pour exemple

La journée de « la santé, de la forme et du bien-être » du 29 août 2010 qui a connu un beau succès, familial et convivial. Deux cent dix personnes ont répondu à notre invitation « Marchons Tous à Hohatzenheim ». La marche nordique, une première dans le canton d'Hochfelden, a conquis plus d'une famille au travers des conseils d'un coach athlé-santé-loisirs professionnel.



Cette manifestation était assurée par plus de 30 membres de l'O.M.S.C.L., 31 habitants ont sillonné les parcours proposés et une cinquantaine ont déjeuné sous les chapiteaux.

Ce qui fait que plus de la moitié du village a été un acteur de cette journée... malgré une météo qui ne nous a pas épargnés. Aussi le comité de l'O.M.S.C.L. a décidé de renouveler cette invitation à la marche pour tous en vous conviant de participer encore plus nombreux, en famille, avec vos amis et connaissances à l'édition 2011, du dimanche 28 août.

Quelques chiffres et informations:

L'O.M.S.C.L. a reversé 315 € à la commune pour participation aux frais et charges (électricité et chauffage).

Notre salle des fêtes a été louée 25 fois pour l'exercice 2010.

Les objectifs pour 2011 :

- 04/02 : Assemblée générale de l'O.M.S.C.L.
- 11/02 : Soirée découverte avec le Dr. OLLAND « La Birmanie de l'autre côté du Miroir »
- 12/03 : Projet soirée dansante carnavalesque
- 26/03 : Nettoyage de printemps
- 15/04 : Cross scolaire
- 13/07 : « D'r 14 juillet Wecke »
- 28/08 : « Marchons Tous à Hohatzenheim »

Une date à retenir:

L'Assemblée Générale de l'O.M.S.C.L. aura lieu le 4 février 2011. Vous êtes tous invités à nous y rejoindre. Vos questions et suggestions seront les bienvenues, et pourront être abordées dans le point divers.

En attendant le plaisir de vous rencontrer lors de cette assemblée, le comité directeur et les membres de l'O.M.S.C.L. vous souhaitent une très bonne et heureuse année 2011.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Pour le Comité
THIBAUT Régis



Echos des Sapeurs Pompiers

Comme chaque année, le corps des sapeurs pompiers fait tout d'abord appel à des volontaires pour intégrer la section de Wingersheim qui compte un effectif de 32 pompiers actifs. Cette année, une grande manœuvre a eu lieu aux établissements Rivaud de Wingersheim qui s'est déroulée avec succès. Notre corps a dû malheureusement intervenir pour des coulées de boue à Hohatzenheim et à Gingsheim. Pour l'année 2010 on compte 49 interventions pour les 4 communes dont : 22 à Wingersheim, 12 à Mittelhausen, 6 à Hohatzenheim et 9 à Gingsheim. 12 interventions n'ont pas pu être honorées par manque de personnel de 7 h à 17 h et par panne de véhicule.

Rappel : En cas de problème, que ce soit matériel ou corporel, composez immédiatement le 18. Vous serez mis en relation avec un pompier professionnel à qui il convien-

dra d'expliquer précisément votre situation, c'est lui qui contactera directement les pompiers du corps d'intervention local. Les sapeurs-pompiers remercient cordialement les habitants de la commune pour l'accueil réservé aux sapeurs-pompiers et pour les généreux dons que vous leur avez accordés lors de la distribution des nouveaux calendriers.

L'Amicale des sapeurs-pompiers de HOHATZENHEIM vous souhaite à tous :

un joyeux Noël et les meilleurs voeux pour l'année 2011

Lieutenant DISS Richard

Le Club « Vita Gym »

Comme chaque année, l'association Vita Gym a repris ses cours. Les cours sont ouverts à tous.

LUNDI

18 h 45 à 19 h 30 : Step chorégraphique

19 h 30 à 20 h 30 : Step renforcement musculaire

MARDI

17 h 15 à 18 h 15 : Gym expression corporelle (6-8 ans)

18 h 15 à 19 h 30 : Danse moderne (9-12 ans)

MERCREDI

19 h 30 à 20 h 30 : Cuisses abdos fessiers stretching

Les cours sont animés par Patricia et Elodie DANNER, monitrices diplômées fédérales.



Le Comité vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Le Club « Qi Gong »

Voici la 5^e année que cet art énergétique se pratique avec succès. Le Qi Gong assouplit nos articulations, nos muscles se fortifient, notre respiration se fait plus profonde, et un état de sérénité s'installe en nous.

Le Qi Gong se pratique suivant ses capacités et dans le respect de chacun.

A Hohatzenheim les cours ont lieu de **20 h à 21 h 30 le mardi (avancés) et le jeudi (débutants)**.

Pour tous renseignements contacter :

M^{me} Geneviève MICHEL

au 06 72 19 42 75 ou au 03 88 69 36 39,

soit par e-mail :

gyakufu.yuanshen@gmail.com





Nos vives félicitations aux heureux parents de :

Lola LEMAIRE,
le 16 mai 2010

Nos vives félicitations aux jeunes mariés

HAMM Lucas
et KIENTZ Christine
le 29 mai 2010 à
Hohatzenheim

DOLLINGER Stéphane
et GILLIG Virginie
le 5 juin 2010 à
Souffelweyersheim

FELDEN Jean-Philippe et SCHALL Alizée
le 19 juin 2010 à Hohatzenheim

Nos sincères condoléances aux proches de :

M. LAUGEL Nicolas (frère Léon),
décédé le 20 septembre 2010

M. MULLER Ernest,
décédé le 20 novembre 2010



Anniversaires et jubilés

80 ans (1930 - 2010)

M. DUPUIS Robert (Frère Bruno)

85 ans (1925 - 2010)

M. DIEBOLD François
M^{me} JEANNE née FELDEN Mathilde
M^{me} LANG née REEB Marie Madeleine

DOYENS D'AGE

Mme MEYER née BIRG Marie-Louise
06.06.1917

M. SCHNEIDER Antoine 18.02.1924



M. DUPUIS
Robert



M^{me} JEANNE Mathilde

Calendrier des manifestations en 2011

16 Janvier	Commune Fêtes des Aînés
4 Février	OMSCL Assemblée Générale
11 Février	OMSCL Soirée découverte «Birmanie, de l'autre côté du miroir» Dr Olland
12 Mars	OMSCL Projet soirée dansante carnavalesque
26 mars	OMSCL Nettoyage de Printemps
15 Avril	Ecole Cross scolaire
10 Juin	Ecole Fête de Fin d'Année
13 Juillet	Commune Fête Nationale
15 Août	Œuvre de Bienfaisance Fête du Pèlerinage
28 Août	OMSCL Marche Nordique

► Il est rappelé aux habitants de la commune que le bureau de la mairie restera fermé durant les fêtes de fin d'année entre Noël et Nouvel An (du 23 décembre 2009 au 3 janvier 2010).

Dates de collectes du sang 2011

► **Mittelhausen :**

22 mars
27 septembre

► **Wingersheim :**

18 janvier,
24 mai
26 juillet,
29 novembre

**Venez nombreux,
les malades comptent
sur vous.**

■ 16 ans : le recensement militaire est obligatoire

Vous allez avoir 16 ans. N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile. Cette démarche est **obligatoire** et vous donne des droits.

Dès vos 16 ans et au plus tard dans les trois mois qui suivent votre anniversaire, présentez vous à la mairie muni d'une carte d'identité, livret de famille des parents.

Une attestation de recensement vous sera délivrée ; elle est exigée pour passer vos examens (permis de conduire, bac...) et concours et pour effectuer votre journée d'appel de préparation à la défense.

Cette journée, appelée « JAPD », est **obligatoire pour les garçons et les filles** et vous permettra d'être en règle vis-à-vis du service national et de vos futures démarches administratives.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter votre mairie ou le :

Bureau du Service National de Strasbourg : **Tél. 03 90 23 37 52**

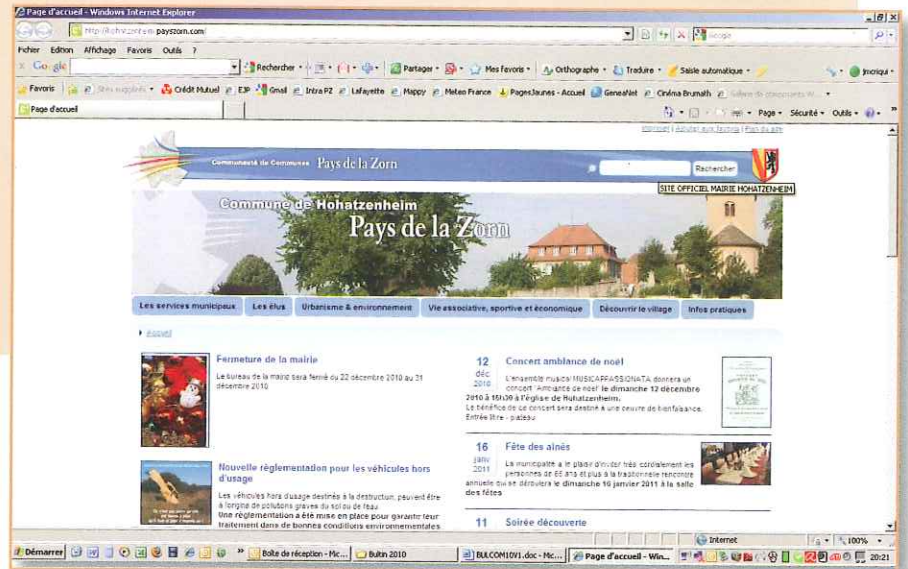
e.mail : bsn-str@dsns.ga.defense.gouv.fr

Site internet : www.defense.gouv.fr

Site INTERNET de la Commune

<http://hohatzenheim.payszorn.com>

Le site a été rénové en 2010 afin d'être encore plus ergonomique. Vous pouvez y trouver diverses informations locales telles que les manifestations, les coordonnées et les horaires d'ouverture des divers services publics communaux.



Titre de séjour pour les ressortissants étrangers

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, les ressortissants étrangers doivent déposer depuis le **22 juin 2009**, les demandes de titres de séjour directement à la Préfecture du Bas-Rhin et non plus en mairie afin de simplifier et d'améliorer les conditions d'accueil des migrants légaux.

Passeports biométriques

Depuis, le **9 juin 2009**, les demandes de passeports biométriques devront être déposées **au choix du demandeur (sans condition de domicile)**, exclusivement dans l'une des 31 communes suivantes :

Bischheim, Bischwiller, Brumath, Drulingen, Eckbolsheim, Erstein, Fegersheim, Geispolsheim, Haguenau, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Ingwiller, La Wantzenau, Lauterbourg, Lingolsheim, Molsheim, Niederbronn - les - Bains, Obernai, Ostwald, Sarre-Union, Saverne, Schiltigheim, Schirmeck, Sélestat, Souffelweyersheim, Strasbourg, Truchtersheim, Vendenheim, Villé, Wasselonne, Wissembourg.

Les passeports seront remis par le maire qui aura reçu la demande correspondante.

Par contre, les demandes de cartes d'identité restent à déposer à la mairie du domicile.

Urbanisme

Les divers formulaires (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir...) sont téléchargeables sur le site internet :

<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr>.

Nous vous rappelons que **toute modification d'aspect extérieur nécessite une autorisation de la mairie** (fenêtre de toit, etc.). Veuillez donc contacter la mairie avant d'effectuer tout travaux.

Gendarmerie

Le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes étend désormais l'opération tranquillité-vacances à toutes les périodes de vacances scolaires. Cette mesure vise à réduire le nombre de vols et d'intrusions dans les domiciles durant les absences liées aux congés.

L'opération tranquillité-vacances permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la brigade de gendarmerie au moyen de formulaire.

En retour, la gendarmerie conseille le particulier et prend en compte cette information dans le cadre de la programmation des services de prévention de proximité.

■ Gendarmerie :

Le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes étend désormais l'opération tranquillité-vacances à toutes les périodes de vacances scolaires. Cette mesure vise à réduire le nombre de vols et d'intrusions dans les domiciles durant les absences liées aux congés.

L'opération tranquillité-vacances permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la brigade de gendarmerie au moyen de formulaire.

En retour, la gendarmerie conseille le particulier et prend en compte cette information dans le cadre de la programmation des services de prévention de proximité.

Prévention des cambriolages : adoptons les bons réflexes

- Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.
 - Je ne laisse pas mes clés sous le paillason ou dans un pot de fleurs.
 - Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.
 - Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée.
 - En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégralité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour. Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur internet : www.laposte.fr
 - Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.
 - Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portables...)
 - J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences.
- **J'adopte une « vigilance citoyenne » :**
- J'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17).
 - Je pense à relever les immatriculations des véhicules

■ L'amiante

CONDITIONS D'ACCEPTATION AU CSDND (Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux):

- Etablissement d'un **certificat d'acceptation** préalable.
- Etablissement d'un **bordereau de suivi de déchets** (BSD).
- Si les déchets proviennent d'un usage strictement privé, **demande d'exonération** à faire valider par votre mairie (sinon 200€/t en 2010). Le fait que vos déchets sont apportés par un professionnel n'empêche pas cette exonération.

Si vous constatez que quelqu'un casse, perce ou meule des plaques d'amiante demandez-lui de cesser immédiatement, sans vous exposer.

Il se présente souvent sous forme de plaques ondulées (toitures) ou plates (façades, imitation d'ardoise), parfois ce sont des tuyaux ronds ou carrés ou des bacs à fleur.

Selon leur état de conservation, ces produits sont relativement inertes mais la moindre agression mécanique peut générer des poussières innombrables qui sont autant de risques cancérigènes pour vous, votre famille ou vos voisins.

Vous ne devez jamais les casser, les gratter, les percer ou les meuler, même avec un masque, ni les mettre à la poubelle (ils présenteraient un risque tout au long de leur transport, stockage puis incinération) **ou dans la nature ou votre jardin.**

Si vous devez démonter une toiture ou une façade,

FAITES APPEL A UN PROFESSIONNEL.

Le SMITOM peut recevoir vos plaques entières directement au **CSDND de Weitbruch** (pour de petites quantités comme 2 à 3 plaques, vous pouvez également aller dans la plupart des déchetteries en vérifiant au préalable leurs conditions d'acceptation).

Tél. CSDND de Weitbruch : 03 88 72 14 76.
Tél SMITOM : 03 88 72 04 47

Ordures Ménagères



L'évolution du nombre de déchets à traiter nécessite un effort et un encouragement au tri et au recyclage des matériaux. Il en va de la préservation de notre environnement.

A partir du 1^{er} juillet 2011, les communes du Pays de la Zorn vont participer à une période test de ramassage des ordures, expliquée ci-dessous :

1. Qu'est-ce que la redevance incitative ?

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a décidé, conformément à la loi du 3 août 2009, l'instauration prochaine de la redevance incitative pour le financement du service public d'élimination des déchets. Les élus ont choisi le système de collecte appelé « à la levée » c'est-à-dire que les usagers paieront une redevance en fonction du **nombre de présentation de leur bac à la collecte**. Cette redevance incitative est basée sur la production de déchets du ménage et s'inspire du principe « pollueur-payeur ». C'est donc un outil économique d'incitation à la prévention des déchets, au tri, au compostage et au recyclage.

La redevance incitative comprend une part fixe et une part variable. La part variable dépendra du nombre annuel de levées du bac. Un nombre minimal de levées par an sera toutefois facturé pour, d'une part, éviter que ne se développent des comportements inciviques et pour, d'autre part, faire face à un certain nombre de frais incompressibles.

2. Les CHANGEMENTS dès le 1^{er} juillet 2011

■ ORDURES MÉNAGÈRES

Chaque foyer sera équipé gratuitement d'**un bac d'une contenance unique de 140 l** muni d'une « puce électronique » permettant son identification et un suivi annuel. La distribution de ces nouveaux bacs à déchets ménagers va s'opérer au printemps 2011 (mai/juin). La Communauté de Communes restera propriétaire du parc.

■ PAPIER-CARTON et FLACONNAGE PLASTIQUE

Les anciennes poubelles – qui sont la propriété des usagers – seront **réutilisées pour la COLLECTE SELECTIVE en porte à porte**. Vous pourrez donc mélanger dans **VOTRE bac** le papier, les cartons, les bouteilles et flacons plastiques (PAS DE VERRE). Pour éviter toute confusion et enrayer des habitudes ancestrales, un autocollant jaune sera apposé sur **VOTRE poubelle**. Le ramassage de ces matières recyclables (papier/plastique) aura lieu tous les 15 jours. La présentation de votre poubelle à cette collecte sélective est libre, elle ne sera pas comptabilisée mais la collectivité espère récupérer un tonnage plus important de matières valorisables.

■ VERRE



Les **points d'apports volontaires** dans chaque commune seront réorganisés et réservés **EXCLUSIVEMENT au VERRE**. La période du **1^{er} juillet 2011 au 31 décembre**

2011 sera une **période TEST** pour l'ensemble du dispositif. Elle sera l'occasion d'effectuer des contrôles renforcés, de sensibiliser le public et d'ajuster nos orientations avant l'entrée en vigueur officielle de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2012. Cette mise en œuvre provisoire au 2^e semestre 2011 servira d'opportunité pour une facturation comparative (à blanc) basée sur l'utilisation du service avec la facturation traditionnelle en 2011 encore basée sur la composition des ménages.

Retenez donc qu'au 1^{er} janvier 2012 la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sera donc calculée en fonction du nombre de fois où le bac est présenté sera présenté à la vidange.

Par ailleurs les systèmes de paiement tels que prélèvement automatique ou mensualisation seront opérationnels.

Pour faire face aux multiples obstacles et à la diversité du parc immobilier, une enquête de dotation sera nécessaire auprès de quelques logements collectifs, des

commerces, des professionnels et des communes afin d'identifier leurs besoins.

3. Quels sont les Objectifs ?

- Réduire les déchets à la source
- Inciter au tri
- Protéger et préserver l'environnement pour nos enfants
- Valoriser les matières recyclables
- Mettre à disposition des administrés les moyens pour répondre aux attentes des pouvoirs publics
- Maîtriser le coût de collecte et d'élimination des déchets
- Disposer d'un meilleur suivi de la production des déchets et des filières de récupération
- Faciliter la gestion

4. Il y a-t-il des recommandations ?

Triez au mieux le verre, le papier, le carton et les bouteilles flaconnages plastiques. Si possible, faites un compostage minimum avec vos déchets verts et déchets organiques. Pour optimiser le service et contribuer à la maîtrise des coûts, il vous est vivement recommandé de ne présenter la poubelle des ordures ménagères à la collecte uniquement lorsqu'elle est pleine.

5. Les AUTRES ORIENTATIONS :

D'autres mesures sont à l'étude dans les déchetteries pour maîtriser la filière :

- le contrôle – non payant – des accès en déchetteries
- l'installation de portiques d'entrée
- la remise de badges d'entrée aux usagers permettant d'identifier et de quantifier les utilisateurs du service
- la collecte des déchets dangereux des ménages (solvants, etc.)

Les horaires de collecte restent pour l'instant les mêmes, tous les mardis dans la journée.

Déchetteries et objets encombrants

Les déchetteries de Bossendorf et Mutzenhouse acceptent gravats issus du bricolage familial, déchets végétaux, papiers-cartons, bouteilles plastiques, incinérables (bois), tout-venant non incinérable (plâtre), ferrailles, huiles minérales...

Mutzenhouse : Lundi et mercredi de 8h à 12h et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Bossendorf : Mardi et jeudi de 15h à 19h et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

En 2011, il n'y aura plus de ramassage d'objets encombrants métalliques et non-métalliques.



Association pour le dépistage organisé
du cancer colorectal en Alsace

Le cancer de l'intestin peut être guéri et même évité grâce au dépistage

Le cancer colorectal est le cancer du gros intestin. Bien que peu connu, c'est l'un des cancers les plus graves et les plus fréquents, tout particulièrement en Alsace qui a le record de France. C'est, après le cancer du poumon, la deuxième cause de décès par cancer. Dans notre région, environ une personne sur 17 aura un cancer colorectal au cours de sa vie. Après 50 ans, le risque augmente avec l'âge.

La campagne de dépistage du cancer colorectal a permis de dépister 454 cancers et d'en éviter 988 depuis 2003 dans le département du Haut-Rhin (données de juin 2008).

La campagne, dans la commune de HOHATZENHEIM a débuté en novembre 2008. «Pour être efficace, la participation doit dépasser 50%». Malheureusement, les hommes et en particulier ceux de moins de 60 ans, plus exposés pourtant, participent moins.

Les habitants de la commune de HOHATZENHEIM ont reçu un courrier les invitant à se rendre chez leur médecin généraliste pour qu'il leur remette le test. Il est gratuit ! Tous les médecins généralistes de votre canton sont prêts à vous remettre le test de dépistage, alors n'hésitez pas, si vous avez entre 50 et 74 ans : **Faites le test tous les deux ans**

Outre le dépistage, la prévention du cancer colorectal repose sur une alimentation saine. Pour diminuer le risque de survenue de ce cancer, il faut manger moins et manger mieux, c'est à dire plus de légumes et fruits frais et moins de viandes et de graisses animales.

Fête des Aînés 2010



Bravant le froid et la neige, les aînés de notre village se sont retrouvés le 9 janvier 2010 pour passer un dimanche chaleureux et convivial. Après le traditionnel (et succulent) pot au feu préparé par la boucherie Specht, les jeunes du groupe « Musicappassionata » dirigé par Jean-François Heck sont venus interpréter quelques morceaux de leur répertoire.

Cette année, c'est avec plaisir que nous avons accueilli M. Schoettel et M. Michel, et leur dame, venus agrandir le nombre des convives.

Toute personne ayant 65 ans et plus dans l'année est généreusement invitée par le conseil municipal à ce repas de Noël.



*Le 26^e bulletin d'information des administrés
se présente à tous les habitants
et espère trouver un bon accueil.*

